Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260924-20260924_05-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026 N° 20260924_05

OBJET • Mandat spécial • participation au congrès de l'Intercommunalité d France à Dunkerque du 14 au 16 octobre 2026

Nombre d'élus communautaires • 48
Présents • 44
Pouvoirs • 04
Votants • 48

Par convocation en date du 17 septembre 2026, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 24 septembre 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • ANDRO Guénaëlle, BELLEC Olivier, BERTHOU Cathy, BLOT Jean-Louis, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, CAUGANT Daniel, CARDUNER Didier, COUILLARD Philippe, CRUAU Ludivine, DANJOU Maryse, DAUTEL Christian, DUPUY Julie, EPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, GUILLOU Claude, GUILLOU Valérie, HELIAS Sophie, JAMET Marie-Thérèse, KERHERVE Julien, LALLEMENT Dominique, LAMOUR Patrick, LE BARON René, LE BON Thomas, LE BRETON Kévin, LE BRIS Gilbert, LE CALVEZ Fabienne, LE CORRE Didier, LE GAILLARD Quentin, LE MOAL Karen, LESCA Véronique, LE PAGE Muriel, LESAGE Luc, LE BRETON Marie-Pierre, MANUSSET Sandrine, MAO Denis, MARREC Gauthier, NAVINER Marylène, NIQUE Catherine, PAGNARD Guy, PATY Elena, PRIGENT Gildas, RANNOU Jacques, RAOUL Christine, ROSARIO Manon.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • LOUSSOUARN Michel (pouvoir à D. MAO), MARSAULT Aude (pouvoir à M-T. JAMET), MAREC Tiphaine (pouvoir à D. LE CORRE), GUILLOU Nils (pouvoir à S. HÉLIAS).

ABSENTS • Néant

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • BERTHOU Cathy

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260924-20260924_05-DE

Olivier BELLEC expose que conformément à l'article L.5211-13 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération n°20260507_02 du 7 mai 2026 relative au remboursement des frais liés à l'exercice du mandat communautaire, les élus communautaires peuvent bénéficier du remboursement des frais engagés dans le cadre de l'exécution d'un mandat spécial.

Les 14, 15 et 16 octobre 2026 se tiendra à Dunkerque le Congrès national de l'intercommunalité, rendez-vous annuel réunissant les élus et cadres des établissements publics de coopération intercommunale autour des enjeux institutionnels, financiers et stratégiques du bloc local.

Afin d'assurer la participation de Concarneau Cornouaille Agglomération à cet événement, l'ensemble des vice-présidents a été invité à y participer. À l'issue de cette consultation, Olivier BELLEC, Christian DAUTEL, Catherine ESVANT et Christine RAOUL ont confirmé leur participation.

Cette mission, accomplie dans l'intérêt de l'Agglomération et limitée à la durée du congrès, répond aux conditions d'octroi d'un mandat spécial.

Les frais de transport et d'hébergement feront l'objet d'une prise en charge par Concarneau Cornouaille Agglomération.

Il est proposé que les autres frais engagés dans le cadre de ce déplacement (frais de restauration, de taxi ou de transports urbains) soient remboursés au réel aux élus participants au congrès, sur présentation des justificatifs correspondants.

Suite à l'avis favorable du bureau communautaire du 15 septembre 2026,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À 48 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre,

Le conseil communautaire :

- Accorde un mandat spécial à Olivier BELLEC, Christian DAUTEL, Catherine ESVANT et Christine RAOUL pour leur participation au Congrès national de l'intercommunalité organisé à Dunkerque du 14 au 16 octobre 2026,
- Autorise le remboursement au réel, sur présentation des justificatifs, des frais engagés dans le cadre de ce mandat spécial, en matière de restauration et transports urbains, dont taxis,
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 6 octobre 2026

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 09/10/2026
Qualité : PRESIDENT CCA